MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE INTERARMEES DU SOUTIEN
EQUIPEMENTS COMMISSARIAT

FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

FPIH

SCA 7810-0006

MAI 2025 V5

SAC DE GRAPPLING A POIGNEES LATERALES

1- PRESENTATION GENERALE

Le sac de grappling permet d'assurer la formation et l'entrainement du combattant à la frappe et au combat.

Il est utilisé avec les équipements TIOR et les équipements du combattant, sur le terrain en toutes zones de métropole et d'outre-mer.





Figure 1 : Sac de grappling (photos non contractuelles)

SOMMAIRE

Article	Feuillet
PRESENTATION GENERALE	1
DONNEES LOGISTIQUES	2
DESCRIPTION	3
MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE	4
SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION	5

2- DONNEES LOGISTIQUES

DESIGNATION	RAG	NNO	RAD
SAC DE GRAPPLING A POIGNEES LATERALES	1012181	7810 14 580 8080	7810SH0031872

3- DESCRIPTION

De forme cylindrique, le sac de grappling est composé de mousse dense. Celle-ci doit amortir et supporter les frappes avec des bâtons en acier, le FAMAS, le PAMAS, le HK 416, les pointes de chaussures, et les coups avec les membres (coudes, genoux, tête).

Sa forme et son volume permettent un travail au sol, en position couchée.

Le sac comporte trois poignées de transport et de maintien permettant une utilisation verticale (deux poignées sont positionnées de chaque côté du cylindre et l'autre sur le dessus).

La prise en main est d'une résistance éprouvée et sans partie blessante pour l'utilisateur (sans partie rigide). Des évents d'aération, sur l'épaisseur, doivent permettre de chasser l'air lors des frappes.

Caractéristiques :

- masse de 28 kg maximum ;
- diamètre 40 cm et hauteur 150 cm ;
- coloris noir et/ou rouge ;
- entretien facile, lavage avec une éponge et à l'eau claire.

Le sac de grappling est en matière synthétique sur l'extérieur du sac présentant une grande résistance aux percussions et aux frottements puissants et répétés.

La mousse intérieure doit être dense et étanche à l'eau et à la sueur.

4- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE

4.1 – Marquage

Le sac de grappling doit recevoir un marquage inaltérable gravé ou imprimé, indiquant la raison sociale, la désignation article, le numéro de marché, le numéro de bon de commande, et la référence article détaillée (RAD).

4.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit décrire les précautions d'usages, le mode opératoire pour s'équiper, ainsi que le mode d'entretien (lavage à l'eau claire).

4.3 – Garantie

Une garantie d'un an est exigée. Le certificat CE de type correspondant doit être fourni par le titulaire.

4.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

5- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

Date	Modifications
04/2025	Mise à jour de la notice

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2EME CLASSE RENAUD DUTT	DIRECTEUR DU CIEC	10/06/25	